

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 14 juin 2016	Heure 17:17	Numéro 16.147	Département(s) PRÉSIDENCE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
--	---

Titre : Promouvoir et soutenir davantage l'économie circulaire: l'État est-il prêt à donner l'exemple?

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État un rapport complet sur les mesures qu'il a entreprises et sur celles qu'il souhaite mettre en œuvre ces prochaines années en matière d'économie circulaire. Nous pensons notamment aux points suivants.

Mesures entreprises au sein de l'État de Neuchâtel:

- mise en place d'une stratégie privilégiant les contrats avec des fournisseurs ayant éco-conçu leurs produits, afin de limiter la génération de déchets finaux, ou ayant un modèle d'affaire en lien avec l'économie circulaire (contrat à la performance);
- favoriser les achats en circuit court, notamment en matière d'achats (produits agricoles, énergie, matériaux de construction...);
- formation des collaborateurs aux bons usages en matière de consommation des fournitures pour éviter les gaspillages (par exemple, ne pas imprimer de documents numériques);
- limitation de l'achat de consommables de mauvaise qualité ou possédant une part importante de ressources naturelles non renouvelables (par exemple, privilégier des gobelets lavables au lieu des jetables);
- mise en place d'une stratégie de réparation pour les objets cassés;
- don ou vente de matériel obsolète mais fonctionnel aux entreprises locales ou à des filières d'exportation à l'étranger (notamment ordinateurs, appareils de téléphones, mobilier).

Information, formation:

- sensibilisation des écoliers et des étudiants à l'économie circulaire ou de fonctionnalité;
- informations aux communes en matière de gestion de leurs événements, afin de limiter la génération de déchets (par exemple en créant une brochure de bonnes pratiques);
- sensibilisation des entreprises neuchâteloises concernant la thématique du gaspillage (envoi de brochures électroniques sur le thème).

Soutien direct visant à sortir de l'économie linéaire:

- soutien de projets d'entreprises neuchâteloises s'engageant dans un processus de création de produits visant les objectifs de l'économie circulaire.

Développement (obligatoire) :

Le dimanche 5 juin, dans une indifférence malheureusement assez générale, le monde a célébré la journée internationale de l'environnement. Cet événement, mis en place par les Nations-Unies (ONU), vise notamment à sensibiliser les populations ainsi que les acteurs publics et privés à la surexploitation de nos ressources naturelles et aux mesures à prendre pour permettre une consommation plus responsable de celles-ci.

Il s'agit de favoriser une reconversion vers une économie dite "verte", sobre en carbone, fondée sur une gestion plus efficiente des ressources naturelles, conciliant ainsi la création de richesses à la préservation de l'environnement. Et ce, notamment, en encourageant l'économie circulaire, l'innovation et les technologies propres, créatrices d'emplois et moteurs de croissance durable.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), dans son dernier rapport sur l'élimination des déchets, constate que nous n'avons pas encore réussi à entreprendre ce tournant, pourtant nécessaire à la préservation de notre mode de vie. Il plaide pour un changement de paradigme économique visant à nous faire passer d'une

économie linéaire (extraction de matières, transformation, consommation, déchèterie) à une économie circulaire (éco-conception des produits, revalorisation des produits en fin de vie, réparation), découplant ainsi la production de déchets de la croissance économique.

En effet, si le modèle suisse permet de recycler la majorité des déchets, nous n'avons toujours pas réussi à agir à la source. L'OFEV tire d'ailleurs la sonnette d'alarme en indiquant que la Suisse a beau être l'une des championnes du monde en matière de recyclage, elle l'est également en termes de production de déchets par habitant. Depuis une trentaine d'années, l'ONU incite également les États à dépasser le modèle économique linéaire actuel.

Aussi, même si cette question ne peut être résolue par l'État, ce dernier a un devoir d'exemplarité qui l'oblige à montrer la voie en matière de développement durable et de reconversion vers une économie sobre en carbone, fondée sur une gestion plus efficiente des ressources et ce, notamment, en encourageant l'économie circulaire.

Position du Conseil d'État:

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations exprimées par le postulat. Il constate que la grande majorité des orientations proposées sont déjà intégrées dans l'action de nombreux services de l'administration. En revanche, il relève que la production de rapports détourne des ressources qui, lorsqu'elles sont employées à ce travail de recensement, ne permettent pas de faire avancer concrètement les pistes évoquées. En l'occurrence, le postulat touche l'entier de l'administration, de sorte que la production du rapport demandé, sans provoquer d'avancée concrète, mobiliserait des ressources conséquentes, déjà insuffisantes. Le Conseil d'État propose donc de refuser ce postulat et de concentrer ses efforts à atteindre ces objectifs.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire :

Aël Kistler

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mauro Moruzzi		
Alain Marti		
Louis Godet		
François Jaquet		